

# Comment mobiliser Omphale pour répondre aux problématiques de renforcement des polarités dans le cadre du Sraddet

Piver méthodologique  
Projections de population  
07/02/2023



PIVER MÉTHODOLOGIQUE - PROJECTIONS DE POPULATION DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



Mesurer pour comprendre



Région  
Hauts-de-France

# Usage d'Omphale dans le SRADDET adopté

## Usage de 2 scénarios issus d'Omphale pour estimer le besoin en logement

- ❑ Un scénario tendanciel s'appuyant sur les projections disponibles au moment de la réalisation des travaux
- ❑ Un scénario « à façon » s'appuyant sur l'ambition de renforcement de l'attractivité régionale. diviser par 2 le déficit migratoire pour 3 classes d'âges en lien avec les ambitions régionales :
  - ❑ **Etudiants et jeunes actifs** en lien avec la volonté de renforcement des excellences régionales,
  - ❑ **Seniors** en lien avec la volonté d'améliorer la qualité de vie.
- ❑ Réalisation de ces scénarios jusqu'aux besoins en logements pour estimer le besoin régional.



**Objectif : Produire du logement à la hauteur des besoins et en cohérence avec l'ossature régionale**  
**« Le SRADDET vise une production neuve de logements se situant dans une fourchette comprise entre 21300 logements par an et 23 500 logements par an. »**

# Objectif : Produire du logement à la hauteur des besoins et en cohérence avec l'ossature régionale

## Des règles pour garantir l'atteinte de l'objectif régional.

- il appartient aux SCoT / PLUi / PLU de contribuer, à leur échelle, à la mise en œuvre de l'objectif.
- Mise en avant de l'outil OTELO pour la déclinaison territoriale du besoin.

## + un objectif de renforcement des polarités.

- Les SCoT / PLUi / PLU doivent intensifier le développement urbain (résidentiel, commercial, économique) dans les pôles de l'ossature régionale et autour des nœuds de transport, en particulier les pôles d'échanges multimodaux..
- « maintenir a minima la proportion de résidences principales de l'ossature observée en 2014 à l'échelle de leur périmètre »



# Besoins de la Région pour accompagner la mise en œuvre du SRADDET et sa modification

## Mesurer l'impact des projections actualisées sur les objectifs.

Hypothèse d'un impact global limité à l'horizon 2040 (SRADDET déjà basé sur une fécondité basse).

⇒ Demande d'actualisation du scénario spécifique SRADDET.

## Décliner territorialement les objectifs fonciers.

Le SRADDET doit territorialiser l'objectif régional et national de division par deux de la consommation foncière sur la période 2021-2030 comparée à la période 2011-2020. Cette territorialisation doit notamment prendre en compte les pressions démographiques.

⇒ Demande de projections sur des zonages à façon au plus proche des périmètres de mise en œuvre (SCOT ou SCOT regroupés).

## Mesurer l'impact potentiel du renforcement de l'ossature.

En 2014, 62 % des logements dans l'ossature pour 42 % des constructions neuves. L'objectif de maintien de la proportion de résidence principale dans l'ossature constitue un renversement de tendance.

⇒ Travail avec l'Insee et la DREAL sur un scénario spécifique permettant de mesurer l'impact potentiel d'une hypothèse de renforcement des polarités.

**1 LES ÉTAPES DU PROJET**

**2 LA CONSTRUCTION DU ZONAGE D'ÉTUDE**

**3 LES HYPOTHÈSES ET ANALYSES**

# 01 LES ÉTAPES DU PROJET

- **Positionnement de la Région et la Dreal lors des rencontres partenariales**
- **Convention entre partenaires**
- **Réunion de lancement et comités de pilotage de septembre 2022 jusqu'à la fin du projet**
  - **Nombreux échanges entre partenaires : expression des besoins, présentations du zonage, de résultats intermédiaires, échanges sur les analyses, les hypothèses et la trame, ...**
    - jusqu'à une réunion de bilan
  - **// Réunions en interne à l'Insee (méthodologie, plan, etc.)**

## – Publication et communication

- 4-pages sur les projections de population (prévu en septembre)
- 2-pages sur les projections de ménages (prévu en novembre)  
**Dates prévisionnelles (délais mise à disposition EP\_P2, etc.)**
- **Données complémentaires**
  - **Projections sur l'ensemble de la Région avec un scénario « attractivité » actualisé**
  - **Projections sur des regroupements d'EPCI**
- Communiqué de presse, tweets, ...
- Présentations

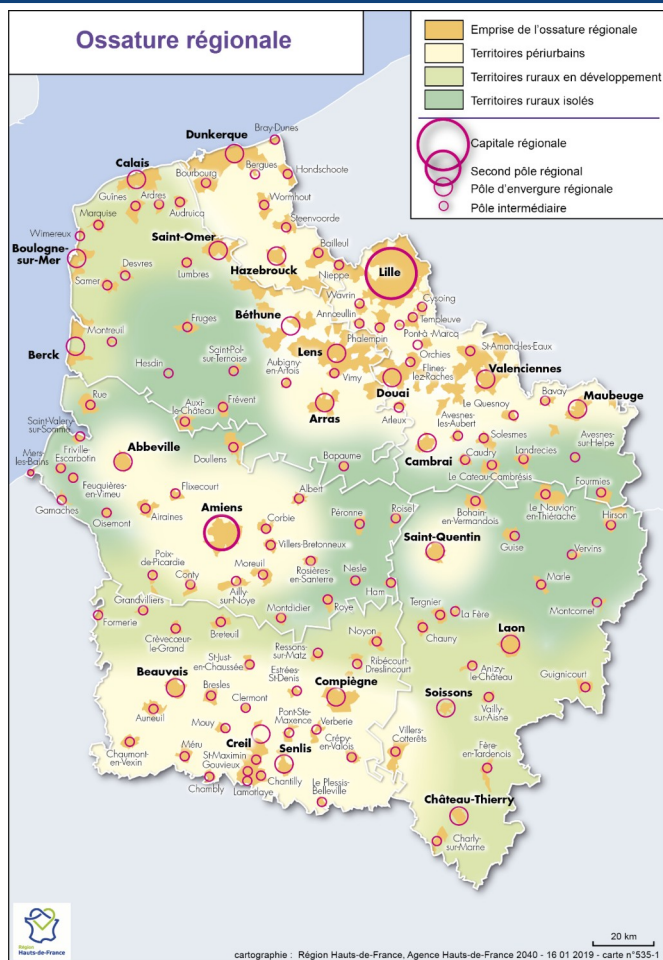


# 02 LA CONSTRUCTION DU ZONAGE D'ÉTUDE

---

# L'OSSATURE RÉGIONALE, DIFFICILEMENT CONCILIABLE AVEC LES CRITÈRES OMPHALE

PIVER MÉTHODOLOGIQUE - PROJECTIONS DE POPULATION DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

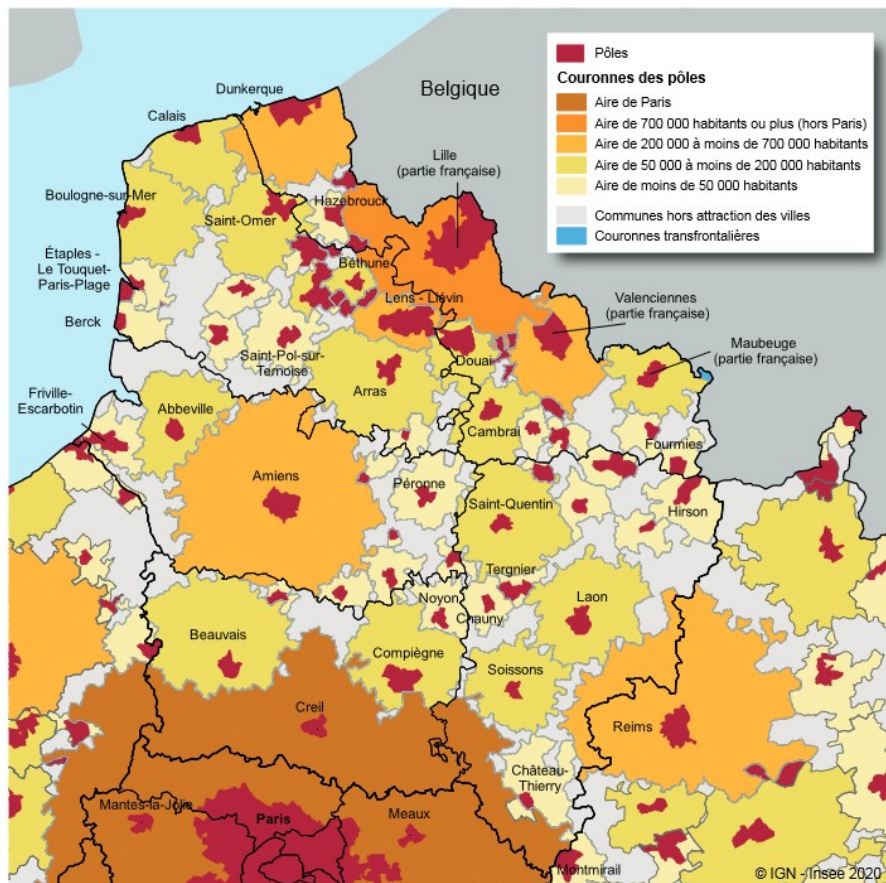


## Critères Omphale :

- Zones continues
- $\geq 50\ 000$  habitants

→ ici beaucoup de pôles de petite taille

Classification des communes suivant le nouveau zonage en AAV



Source : Insee, recensement de la population 2017.

## – Aire d'attraction des villes (AAV) :

### Pôle :

- commune ou ensemble de communes contiguës ayant :
  - une forte densité de population ( $\geq 300$  hab/km<sup>2</sup>),
  - Seuils minimums de nombres d'habitants et d'emplois
- Commune-centre : commune la plus peuplée du pôle
- Pôle secondaire : pôle qui échange au moins 15 % de ses actifs occupés avec un autre pôle

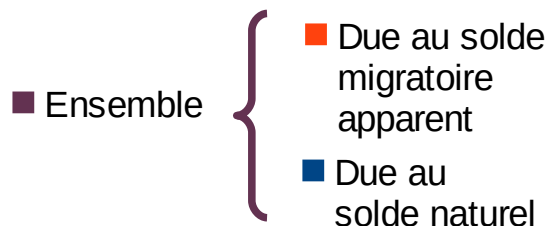
### Couronne :

- communes dont au moins 15 % des actifs résidents travaillent au sein des pôles

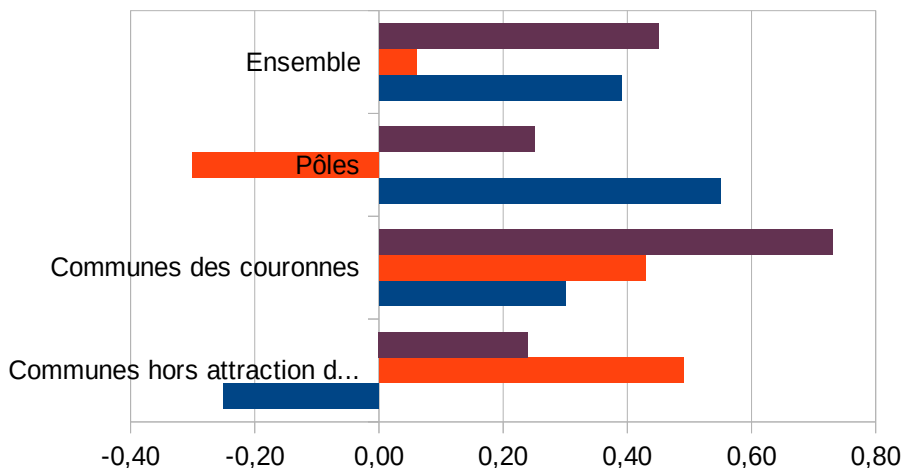
## – Communes hors AAV

## Évolution annuelle moyenne de la population entre 2007 et 2017 (en %)

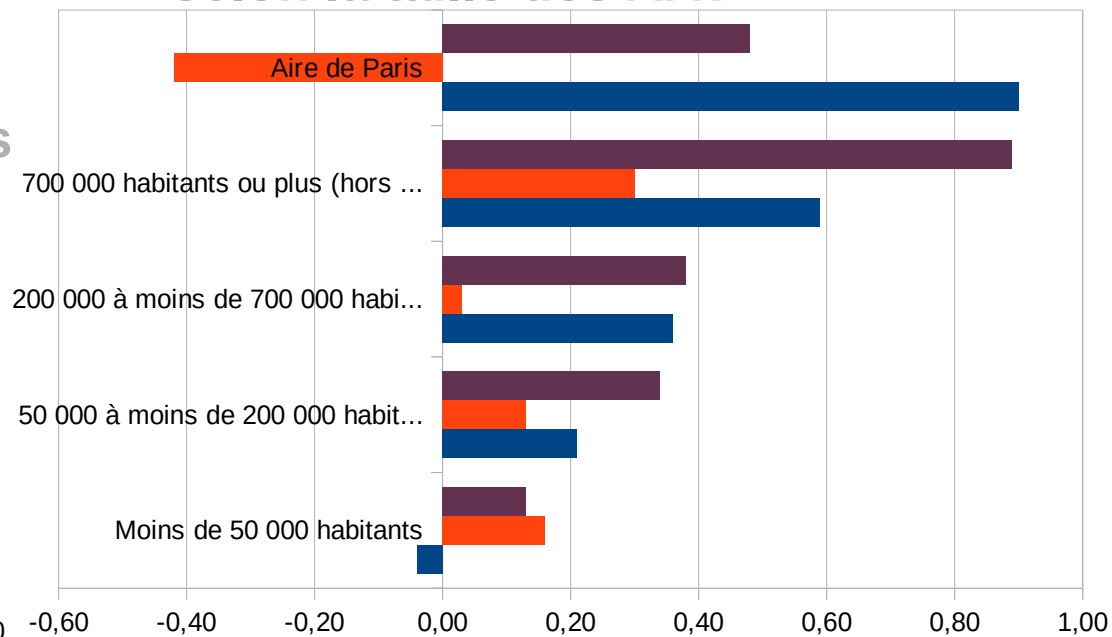
### au niveau national



- selon la catégorie des communes



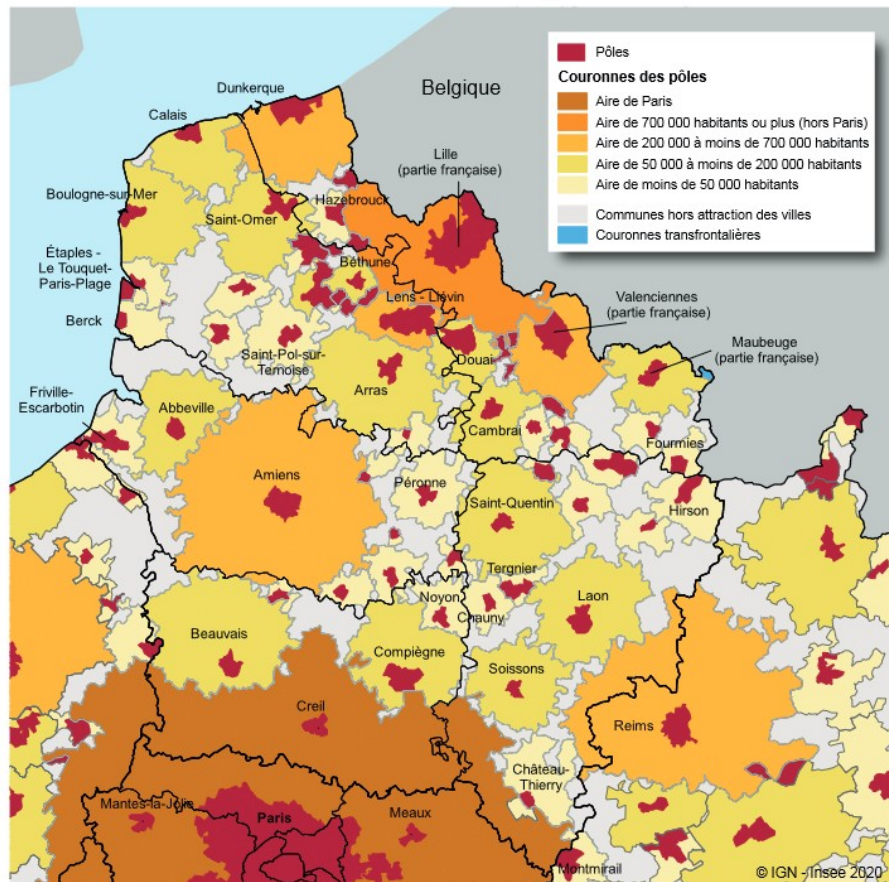
- selon la taille des AAV



Champ : France hors Mayotte

Source : Insee, recensements de la population de 2007 et 2017, état civil.

Classification des communes suivant le nouveau zonage en AAV



Source : Insee, recensement de la population 2017.

## – AAV de 50 000 habitants et plus

- Séparation pôle et couronne
- Vérification qualité des projections
  - Quelques corrections nécessaires

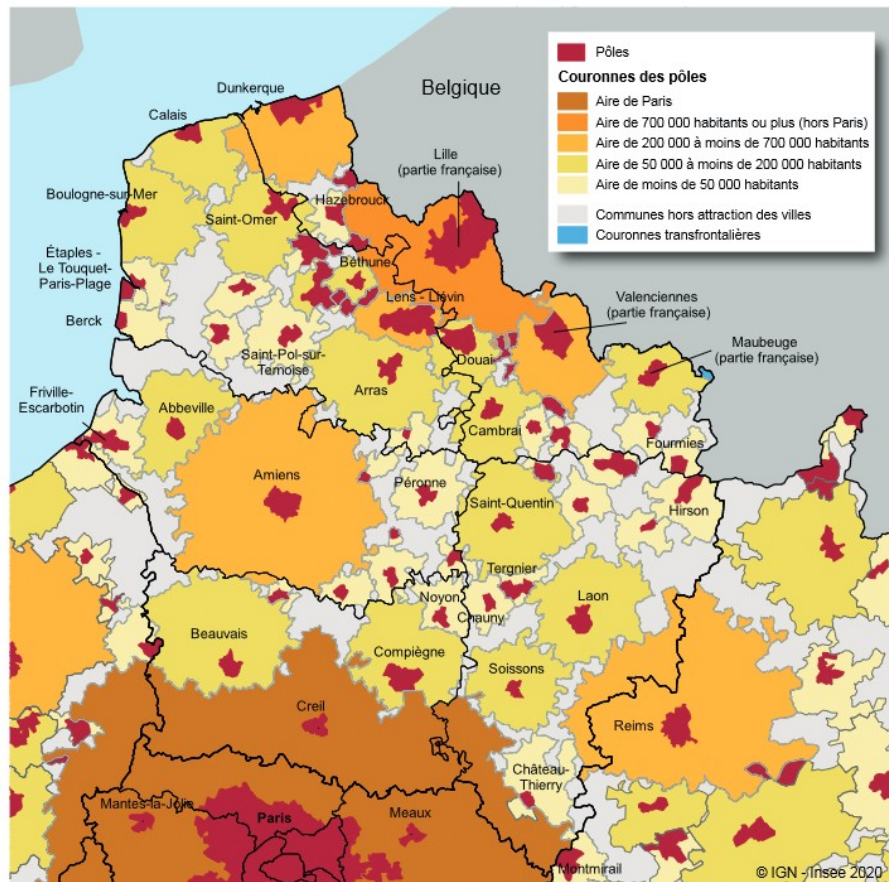
## – AAV de moins de 50 000 habitants

- Taille limite
- Dominante rurale en dehors du pôle
- → avec les zones hors AAV

## – Traitements spécifiques dans le nord du bassin minier

- Bruay-la Buissière et Noeux-les-Mines :  
2 AAV de moins de 50 000 habitants contiguës
- Auchel-Lillers : taille couronne limitée  
→ regroupements pôles et couronnes

Classification des communes suivant le nouveau zonage en AAV



Source : Insee, recensement de la population 2017.

## – « Enclaves »

- = petits territoires entre AAV / AAV et frontière
- → Regroupements avec des couronnes selon les mobilités domicile-travail (→ zones d'emplois)

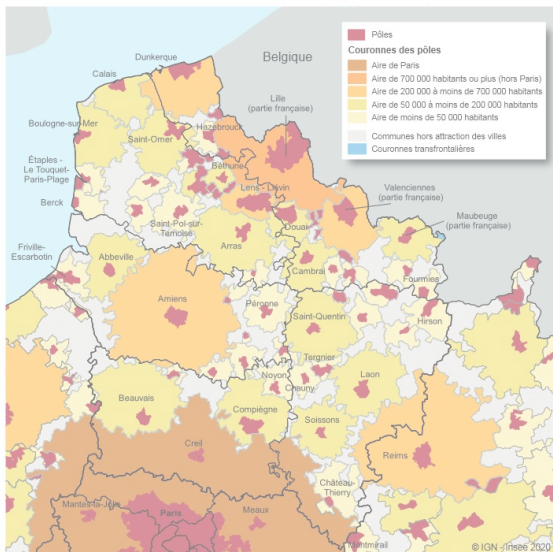
## – Délimitations aux frontières régionales

- AAV de Paris
  - Partie régionale de la couronne
  - Pôle secondaire de Creil
- AAV de Reims
  - partie régionale (20 000 habitants) théoriquement pas de taille suffisante pour faire une zone à elle seule
  - Vérification qualité ✓

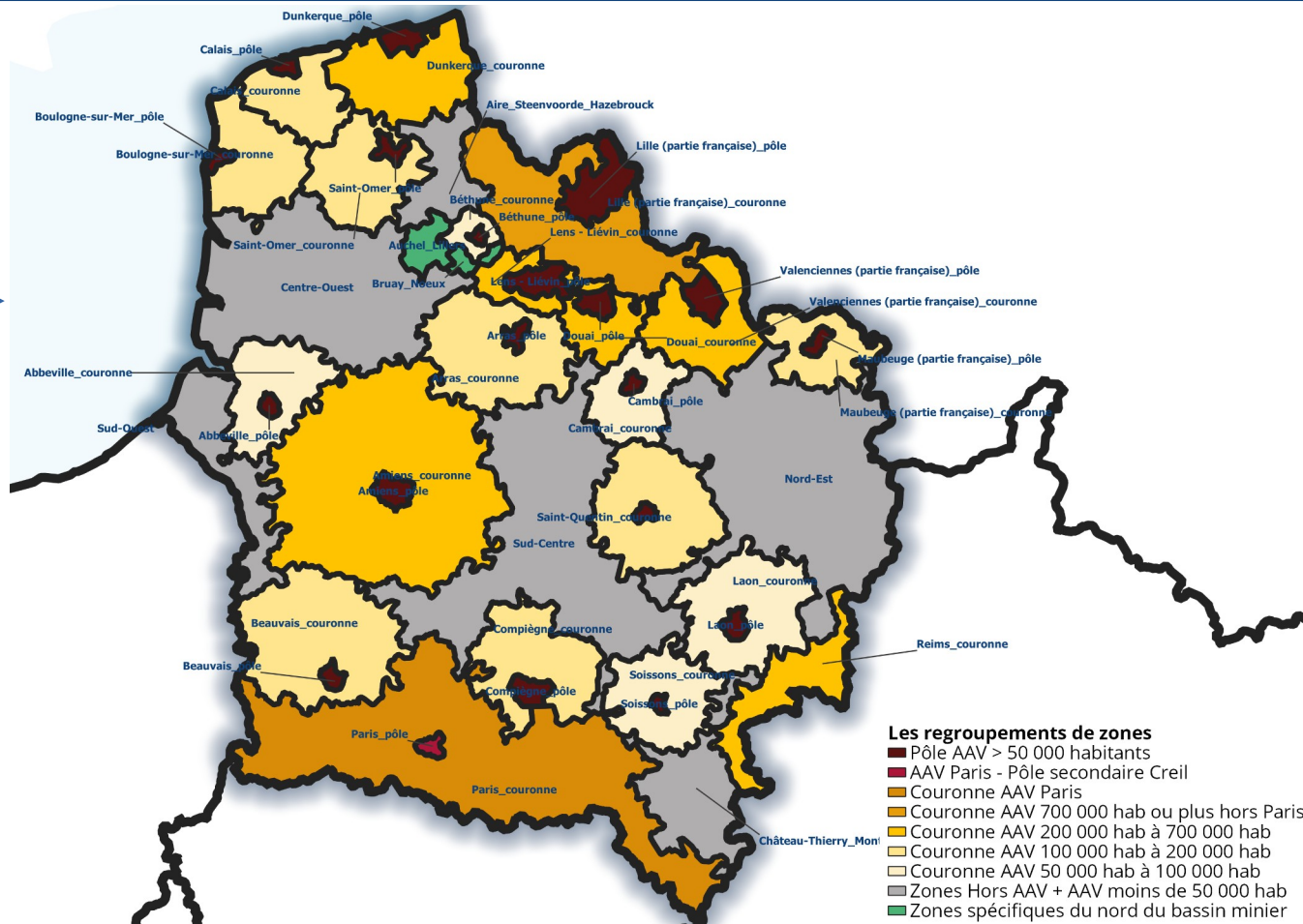
# ZONAGE PROPOSÉ POUR L'ÉTUDE

## PIVER MÉTHODOLOGIQUE - PROJECTIONS DE POPULATION DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Classification des communes suivant le nouveau zonage en AAV



Source : Insee, recensement de la population 2017.



- Les regroupements de zones**
- Pôle AAV > 50 000 habitants
  - AAV Paris - Pôle secondaire Creil
  - Couronne AAV Paris
  - Couronne AAV 700 000 hab ou plus hors Paris
  - Couronne AAV 200 000 hab à 700 000 hab
  - Couronne AAV 100 000 hab à 200 000 hab
  - Couronne AAV 50 000 hab à 100 000 hab
  - Zones Hors AAV + AAV moins de 50 000 hab
  - Zones spécifiques du nord du bassin minier

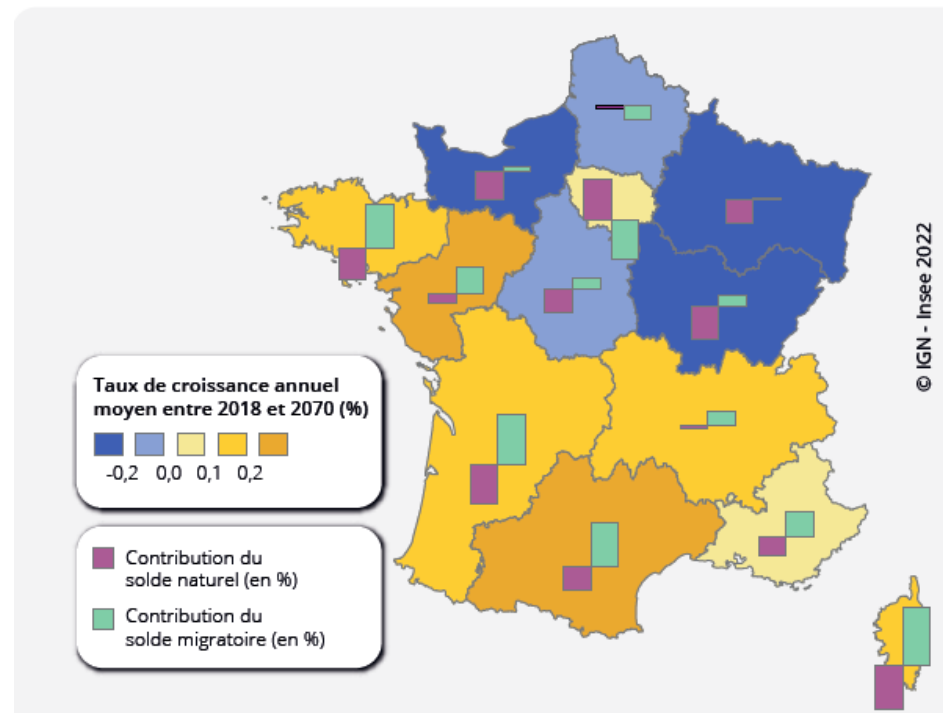
# 03 LES HYPOTHÈSES ET ANALYSES



- **Projections à horizon 2050**
- **Projections de population**
  - Scénario central (prolongement des tendances récentes de fécondité, espérance de vie, migrations)  
Vérification que ce scénario prolonge bien les tendances sur chaque territoire  
Correction de quelques projections nécessaire (→ scénario « tendanciel »)
  - Scénario à façon « limite de la périurbanisation »
    - **hypothèses sur les mobilités entre les différentes zones, à définir avec les partenaires**
- **Projections de ménages**
  - Application d'hypothèses sur l'évolution des modes de cohabitation aux projections de population précédentes
  - Scénario tendanciel (prolongement des tendances récentes de mode de cohabitation)
  - Pas d'hypothèse spécifique à la problématique

Si les tendances récentes se prolongeaient, entre 2018 et 2070 :

- Population en baisse :
  - 600 000 habitants
  - soit – 0,20 % par an en moyenne, vs + 0,01 % FM
- Seule région à cumuler solde naturel et solde migratoire
- Vieillissement de la population



	Pôle	Couronne
Boulogne	--	-
Calais		
Compiègne		
Douai		
Dunkerque		
Maubeuge		
Paris*		
Saint-Omer		
Saint-Quentin		
Valenciennes		
Lens-Liévin	-	+
Beauvais		
Amiens		
Lille	+	+
Arras	+	+

\* Creil / partie régionale couronne

Si les tendances récentes se prolongeaient, entre 2018 et 2050 :

- Évolutions très variables selon les AAV
- Dans 2/3 des AAV : une baisse population plus rapide que dans les couronnes
- Un axe Lille / Beauvais plus dynamique, avec :
  - Dans certaines AAV : une baisse de la population des pôles / une hausse de la population des couronnes
  - Dans d'autres, une hausse de la population des pôles et des couronnes
- Une décomposition de l'évolution de la population différente selon les zones :
  - Un solde naturel plus souvent positif dans les pôles
  - Un solde migratoire plus souvent positif dans les couronnes

## – Scénario « limite de la périurbanisation »

- À définir à partir des résultats des projections avec le scénario central / tendanciel
- Par exemple, baisse des migrations entre les pôles et leurs couronnes :
- Hypothèse avec niveau fixé par les partenaires :
  - **Hypothèse d'une baisse de 20 % de ces migrations → quel effet sur le maintien du nombre de ménages des pôles**
- À l'inverse, niveau à obtenir à partir de l'objectif :
  - **De combien de % faudrait-il les diminuer pour obtenir le maintien du nombre de ménages ?**



**Stéphane HUMBERT**

Agence Hauts-de-France 2020 2040 - Responsable du Service observation et prospective



**Solène HILARY**

Insee Hauts-de-France - Cheffe de projet de l'action régionale

RENCONTRE MÉTHODOLOGIQUE PIVER - OMPHALE - 07 FÉVRIER 2023